

Montreuil,
le mercredi 8 février 2023

Émetteur : Lysiane BENSADOUN : Consultant/ Formateur - Institut 4.10 - Tel. : 05.62.26.92.68 - Mail : lbensadoun@institutquatredix.fr
Driss ALEM : Chef de projet formation - Ucanss - Mail : formation@ucanss.fr

Objet : Dispositif de professionnalisation des Gestionnaires de Patrimoine des organismes de Sécurité sociale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous informer du déploiement du dispositif de formation dédié à la **professionnalisation des gestionnaires de patrimoine** des organismes de la Sécurité sociale pour 2023.

I. - CONTEXTE ET ENJEUX

L'efficacité de la gestion immobilière des organismes de Sécurité sociale est un élément central de la stratégie immobilière inter régimes. Par ailleurs, cette gestion immobilière s'inscrit dans une logique de développement durable, également soucieuse de la qualité d'accueil des usagers et du cadre de travail des salariés.

Afin de dynamiser les compétences des salariés en charge de la gestion immobilière dans un contexte d'évolution des réseaux, les branches du régime général ont souhaité développer un dispositif de formation.

II. - OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU DISPOSITIF

Le choix a été fait de former les professionnels de l'immobilier sur les activités les plus courantes du métier de gestionnaire de patrimoine afin de leur permettre de s'adapter aux évolutions de leur environnement, de mieux gérer les projets immobiliers et d'interagir avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Différents domaines de formation ont été retenus :

- Culture professionnelle du bâtiment et de l'immobilier.
- Analyse, argumentation et négociation.
- Outils de gestion.
- Environnement juridique (marchés publics, procédures de consultation).

III. - PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Il s'agit d'un dispositif qui se caractérise par :

- Une architecture modulaire.
- La qualité des animateurs, experts dans le domaine de la gestion du patrimoine.
- Des modalités pédagogiques variées : exposés illustrés d'exemples concrets, accompagnés de discussions-débats et de mises en situations professionnelles.
- Des échanges interbranches qui contribuent à l'affirmation d'une culture métier commune.

Le dispositif de formation se compose de 4 modules. Trois d'entre eux sont déployés depuis 2022.

Module I « Les fondamentaux de la gestion de patrimoine au Régime Général ».

Module II « Gestion de la maintenance et travaux de rénovation ».

Module III « Garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des biens ».

Un quatrième module sera déployé au second semestre 2023 et permettra d'accompagner les acteurs pour « **Entreprendre les travaux, de la programmation à la réception** ».

S'en suivra un cinquième et dernier module. Il s'intitule : « **Assurances des bâtiments, des personnes et des biens : Règlement des litiges** »

IV. - PUBLICS CONCERNÉS

Ces modules s'adressent aux gestionnaires du patrimoine immobilier tel qu'identifiés dans le Répertoire des Métiers de l'Ucanss :

- Gestionnaire contrats.
- Chef de projet de patrimoine et Développement durable.
- Responsable Logistique et Budget.
- Responsable du service Gestion de Biens.

La diversité des profils exerçant cet emploi a nécessité de concevoir une offre de formation souple, accessible et composée de modules indépendants les uns des autres. L'ensemble de l'offre peut également s'envisager comme un parcours de développement des compétences.

V. - COÛT ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION POUR 2023

Intitulé du module	Durée en jour	Lieu	Prix du module
Module I « Les fondamentaux de la gestion de patrimoine au Régime Général »	2 jours	Paris	630 €/stagiaire
Module II « Gestion de la maintenance et travaux de rénovation »	3 jours	Paris	944€/stagiaire
Module III « Garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des biens »	3 jours	Paris	944€/stagiaire
Module II « Entreprendre les travaux, de la programmation à la réception »		Paris	

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des participants.

Ces modules bénéficient de la prise en charge financière à hauteur de 30% au titre du plan de développement de compétences pour 2023.

VI. - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement via le site de l'Institut 4.10.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Sébastien BARRE
Directeur Délégué

Document(s) annexe

(s) :

- Programme : Gestionnaire du patrimoine M01 Fondamentaux de la gestion de patrimoine au Régime Général,
- Programme : Gestionnaire du patrimoine M02 Gestion de maintenance et travaux de rénovation,
- Programme : Gestionnaire du patrimoine M03 Garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des biens,

